

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-1-3

Séance du lundi 21 octobre 2024

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION ALSACIENNE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉMOCRATIE TOUR DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :

DEBES Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, MUNCK Marc, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, BOHN Patricia, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, HEMEDINGER Yves, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3431-6 du Code général des collectivités territoriales relatif au Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-8 du 15 février 2021 relative à la création du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-1-1 du 27 septembre 2021 relative à la constitution du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-8-1-1 du 19 septembre 2022 relative à la prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-2 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 : politique de l'administration générale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 1ère Commission Service public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants du 3 octobre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Organisation du "Démocratie Tour" de novembre 2024 » au rapport déposé le 16 octobre 2024 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Organisation du "Démocratie Tour" de novembre 2024 » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Approuve le déplacement d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace en Allemagne (Freiburg-im-Breisgau) et en Suisse (Bâle et Berne) dans le cadre du « Démocratie Tour » organisé par le Conseil de développement d'Alsace ;
- Précise que cette délégation est composée d'un maximum de 30 citoyens du Conseil de développement d'Alsace, de 10 Conseillers d'Alsace, de 4 agents de la Collectivité européenne d'Alsace et de potentielles personnes tierces (journalistes, traducteurs, par exemple). En cas de désistement, un citoyen pourra se faire remplacer par un autre citoyen, un élu par un autre élu, un agent par un autre agent, dans la limite du nombre de membres prévu initialement ;
- Décide, dans l'intérêt de la Collectivité européenne d'Alsace, de confier un mandat spécial aux Conseillers d'Alsace et agents de la Collectivité, membres de la délégation, dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la prise en charge des frais correspondants (transport, hébergement, repas) sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Décide de l'affectation d'une enveloppe maximale de 4 600 €, correspondant au Montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (transport, hébergement, repas) des Conseillers d'Alsace et agents de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Précise que les dépenses liées à ce déplacement pour les citoyens du Conseil de développement seront prises en charge conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-8-1-1 du 19 septembre 2022 ;

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes : opération P001O002 (1033) 65-65312-031, opération P024O003 (53) 011-6251-021 et opération P247O001 (2098) 011-6245-020.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote